ART. 11 BIS AA N° CE232

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Adopté

AMENDEMENT

N º CE232

présenté par M. Moreau, rapporteur

ARTICLE 11 BIS AA

Au début de la première phrase de	l'alinéa 1, substituer au mot :
-----------------------------------	---------------------------------

« janvier »,

le mot:

« septembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est plus pertinent que le premier rapport soit rendu au moins un an après la prochaine publication de la loi.